



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 86113

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes du Collège national des généralistes enseignants relatives au devenir de la profession de médecin généraliste. La médecine générale est devenue une spécialité médicale à part entière avec le diplôme d'études spécialisées en 2004. La discipline a été reconnue par un diplôme, mais il n'y aurait pas suffisamment de moyens permettant de former les médecins traitants. Notamment, l'enseignement de la médecine générale souffrirait de l'absence d'encadrement par des enseignants titulaires, de l'insuffisance des lieux de formation dans les deux cycles d'études médicales et de l'absence d'un statut pour sa recherche. En conséquence, la médecine générale n'attire pas les étudiants qui auraient peu de perspectives en termes de débouchés professionnels. Pourtant, la disparition des cabinets médicaux par départ à la retraite devrait s'accroître. Les installations de généralistes, en milieu rural, vont chuter alors que la démographie médicale actuelle des médecins généralistes serait déjà déficitaire. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86113

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1490